



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5102377

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 18/09/2025 15H03 C:025094 I:38943
V/REF : 1027745
V/Email reçu le Jeudi 18/09/2025 a 15H03

SELON DEVIS N° 5090052

V/REF.IMM. 9313/9314

IMMEUBLE : ALEGRIA

101 ROUTE DE TREVOUX
01800 PEROUGES

SEMCODA

Agence de Trévoux

Le Grandiflora

21 RUE DES MAGNOLIAS

01600 TREVOUX

Vaulx en Velin, le 31 Octobre 2025

Référence Marché: M_231009002-1

LOCALISATION : ALLEE N101 ROUTE DE TREVOUX - LOGEMENT DE MR BIENTZ AU 2EME ETAGE TEL

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 5090052 du 09/09/2025 d un montant de
436,21 EUROS HT

Donneur d'ordre : M. J. HAYEZ

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

DEPOSE ET REMPLACEMENT DU VOLET OCCULTANT AU COMPLET

REGLAGE ET CONTROLE

REPLI DU CHANTIER

NOTRE INTERVENTION DU 30/10/2025

OBSERVATIONS : CS LCOMPTER Email envoyé le 31/10/25 a 10H41 M. J. HAYEZ

DT TT Email envoyé le 09/09/25 a 14H51 M. J. HAYEZ

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.

Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.

Nettoyage du chantier.

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	Travaux de Menuiserie	216,21	216,21



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5102377

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

Quantité	Fournitures - Mises en oeuvre	P.U. HT	
1,00	Volet occultant au complet	220,00	220,00
TOTAL H.T.			436,21
T.V.A. a 10,00%			43,62
TOTAL T.T.C.En EURO			<u>479,83</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Novembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 1027745 du 18/09/2025

Pr.

SEMCODA
AGENCE DE TREVOUX
21, rue des Magnolias
Le Grandiflora
01600 TREVOUX
Tel:04.81.51.03.10

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061
Téléphone : 04.78.79.36.36
Mail: jerome.hayez@semcoda.com

Lieu d'intervention

MR BIENTZ Martin
MME BEYDON Oceane
101 Route de Trévoux
01800 PEROUGES

Référence de la Demande

N°: 843 596 du 13/08/2025
THCVORPP Txv hors contra Volets roulants Partie privat. 1
01-EE-2213-ENT-61563100
Marché : M - 231009002-1

Téléphone : 06.31.57.44.17
09314-00002-00002-00023 H / Type 3 / 02 Etage : 02
Date entrée: 07/09/2021

Délai

Date limite exécution : 03/10/2025

Observations

**SELON DEVIS 5090052
PRENDRE RDV AVEC LOCATAIRE
ME BIENTZ 06-31-57-44-17**

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait main d'oeuvre	1,00	216,21	216,21	21,62	237,83
MS00064 VOLETS ROULANTS remplacement du volet occultant pour velux chambre SELON DEVIS 5090052 - JH	1,00	220,00	220,00	22,00	242,00
Total H.T.					436,21
Total TVA					43,62
Total TTC					479,83

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par HAYEZ Jérôme le 18/09/2025

Le Responsable
Nom et Signature

La Responsable d'Agence

Karine COGNET

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE TREVOUX

EDN6



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE TREVOUX 21, rue des Magnolias Le Grandiflora 01600 TREVOUX**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **101 Route de Trévoux 01800 PEROUGES**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **TREVOUX**

le **18/09/2025**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1027745